



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 10/02/2022

SUEDT/UPPP

Affaire suivie par : Régine Cardis

04 68 71 76 33

regine.cardis@aude.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

En application des dispositions de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, ESGL Holding a transmis, le 19/11/2021, l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de CARCASSONNE-LE CHAPITRE.

Cette étude préalable, réalisée par le bureau d'étude PC Consult a été soumise, le 10 février 2022, à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude.

L'étude réalisée par le bureau d'étude PC Consult ne respecte pas le cadre départemental fixé et construit avec les membres de la CDPENAF (dont la SAFER et la Chambre d'agriculture) en particulier :

- l'étude ne prend pas suffisamment en compte l'impact du projet sur l'activité agricole de proximité pratiquée sur le remblai de carrière depuis 2012, laquelle bénéficie d'un potentiel d'irrigation et dont le rendement se situe dans la moyenne départementale ;
- les mesures d'évitement et de réduction sont insuffisantes ;

En conséquence, j'émet un avis défavorable à cette étude.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental
des territoires et de la mer

La Directrice Départementale Adjointe
des Territoires et de la Mer


Nathalie CLARENC

Monsieur le Directeur ESGL Holding
10, place de la Joliette
13 002 MARSEILLE

105 boulevard Barbés – CS 40001 – 11838 CARCASSONNE Cedex

Tél. : 04 68 10 31 00

Méil : ddtm@aude.gouv.fr

www.aude.gouv.fr